Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 649

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extraordinaire expérience que décrit par le menu Bernard Varrin dans le dernier numéro du «Jura libre / Optique jurassienne» (10, ruelle de l'Ecluse, 2800 Delémont) daté du 26 août.

Le Centre collecteur et de conditionnement des céréales d'Ajoie (Alle) va bientôt avoir vingt ans; sa naissance et son développement font inévitablement penser à l'actualité agricole et sociale de cet été: l'agriculture, toujours plus dépendante d'un parc de machines ultra-perfectionnées, qui souffre une fois de plus des conditions atmosphériques; et la région jurassienne, sans prise directe sur les centres de décision qui paie une fois de plus les pots cassés dans l'industrie horlogère.

La leçon: prendre les risques de l'autonomie régionale et d'investissements importants («la coopérative est indépendante; les décisions qui la concernent se prennent en Ajoie et non ailleurs; elle est constamment à l'écoute des besoins de ses membres; mieux elle essaie de prévenir l'événement»). Et la réussite: la coopérative n'a pas tardé à acquérir ses «lettres de noblesse», avec l'obligation d'agrandir, à plusieurs reprises, ses installations, pour prendre en charge toutes les céréales produites dans le district. Un demi-million de chiffres d'affaires l'année de la création, en 1964, vingt millions en 1981: voici la carte de visite de l'entreprise telle que la dresse Bernard Varrin dans le «Jura libre»:

Statut juridique :	coopérative.
Nombre de membres :	environ 450.
Conseil d'administration :	neuf membres, tous agriculteurs.
Personnel :	vingt-cinq personnes.
Surface construite ou à disposition :	plus de 4,5 hectares.
Investissements totaux :	environ 10 millions de francs.
Capacité de stockage actuelle :	environ 1300 wagons *.
Capacité de réception actuelle :	80 tonnes/heure.
Réception de céréales en 1964 :	80 wagons *.
Réception de céréales en 1981 :	1051 wagons *.
Trafic voie privée en 1965 :	232 wagons *.
Trafic voie privée en 1981 :	3774 wagons *.
Engrais commercialisés en 1981 :	459 wagons *.
Fabrication de fourrage :	18 tonnes par jour.
Chiffre d'affaires en 1965 :	environ 2 millions de francs.
Chiffre d'affaires en 1981 :	environ 20 millions de francs.
Activités principales :	réception de céréales. fabrication de fourrages. vente de produits agricoles. vente de carburants. vente et réparation de machines agricoles. prise en charge de betteraves sucrières et de pommes de terre.

* Wagon de 10 tonnes.

A SUIVRE

Les coopératives, comme remède à la crise? Le gouvernement italien, en tout cas, vient de décider d'explorer cette voie, en prenant un cortège de mesures qui, pour n'être bien sûr pas de nature à renverser le cours de l'histoire économique italienne, sont révélatrices d'un état d'esprit. Un «exemple» qui vient du chaud, du chaud de la crise industrielle et capitaliste. Donc Rome vient de publier un décret (ministère de l'Industrie), aux termes duquel toute entreprise en déconfiture aura la possibilité de se constituer en coopérative. A la clef, et déjà pour l'année en cours, la création d'un fonds de 300 milliards de lires, dans lequel on puisera pour grossir (tripler, au besoin) la mise de fonds initiale des coopérateurs. D'autres mesures devraient faciliter le démarrage de nouvelles coopératives, spécialement sur le plan fiscal: dégrèvement des bénéfices pendant un certain laps de temps, prêts bancaires facilités.

* * *

Lignée zurichoise au Conseil fédéral. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, plus précisément dès 1943, le canton de Zurich tient un des sièges de l'exécutif central. Qui ose espérer qu'il lâchera prise alors que son poids dans la Confédération n'a probablement jamais été aussi évident, tant sur le plan démographique que sur le plan économique? Pour mémoire, les quatorze prédécesseurs de Fritz Honegger (1977-1982): Jonas Furrer (1848-1861), Jakob Dubs (1861-1872), Ludwig Forrer (1902-1917); et dès 1943, avec l'entrée en lice des socialistes, c'est la permanence: Ernst Nobs (1943-1951), Max Weber (1951-1953), Hans Streuli (1953-1959), Willy Spühler (1959-1969), Ernst Brugger (1969-1977).

* * *

Vacances studieuses. Comme on le sait, les Forces motrices bernoises SA ont présenté au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie une requête «tendant à l'octroi de l'autorisation d'agrandir le dépôt intermédiaire de déchets radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg». Les documents adéquats, requête et rapport de sécurité (en allemand), sont déposés à Mühleberg même (administration communale), à la préfecture de Laupen, à la chancellerie d'Etat du canton de Berne, ainsi qu'à l'Office fédéral de l'énergie (reçoit sur rendez-vous). La requête date du 4 mai dernier; elle a été publiée par le département concerné («Feuille fédérale») le 3 août... et le délai de recours court en conséquence jusqu'au 3 septembre. Pas de pitié pour les aoûtiens.